

GESTION DE FORTUNE

Mandats de gestion LPP

Stratégies actives



Vous souhaitez confier la gestion de vos avoirs de prévoyance aux spécialistes qualifiés de la BCV. Le mandat de gestion discrétionnaire est la solution idéale pour vous. Il vous apporte l'assurance d'une gestion professionnelle et utilise les meilleures compétences pour vous offrir performance, souplesse et transparence. Notre but est de satisfaire vos objectifs de rendements sur la durée, avec une maîtrise optimale du risque et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion.



Les profils actifs

Tolérance au risque, horizon d'investissement et monnaie de référence sont les critères essentiels qui régissent vos décisions d'investissement à long terme. Avec l'appui de votre conseiller BCV, votre profil d'investissement sera défini, préalablement au choix de la stratégie adaptée à vos besoins.

Les mandats de gestion sont gérés par la Banque dans le respect des directives édictées par l'Association Suisse des Banquiers.

Nos solutions de mandat de gestion vous permettent de nous déléguer, en toute sérénité, l'activité de gestion quotidienne visant à gérer les risques tout en obtenant la meilleure performance de votre portefeuille.

Pour répondre à vos besoins spécifiques en matière d'objectifs de placement et de tolérance au risque, nous avons défini trois stratégies actives. Elles visent à atténuer les performances négatives importantes tout en participant aux phases haussières des marchés.

Par rapport à une gestion traditionnelle, basée sur une allocation de référence constante (gestion semi-active), les profils actifs ont recours à une variation plus fréquente des différentes catégories de placements (court terme, obligations et actions) selon des marges prédéfinies et la configuration du marché.

Gestion active



- gestion du risque plutôt que benchmarking
- mouvements d'allocation conséquents
- allocation d'actifs essentielle

Les mandats actifs comportent, par ailleurs, une proportion d'autres placements, dont les rendements, peu corrélés aux marchés, permettent une diminution de la volatilité globale tout en visant une performance intéressante.



Un processus de gestion rigoureux

Pour gérer votre portefeuille, la BCV suit un processus d'investissement rigoureux, garant du succès de la gestion à long terme. Ce mécanisme éprouvé englobe tous les facteurs d'influence jalonnant chaque étape, de l'expression de vos besoins jusqu'à la restitution de la performance de gestion. Des stratégies sont définies et modélisées et une politique de placement est élaborée. La mise en œuvre effective de la gestion de votre portefeuille en résulte.

Philosophie de gestion

Entièrement construits selon notre concept d'architecture ouverte, les mandats de gestion utilisent le potentiel des produits financiers disponibles sur le marché (notamment fonds de placement et produits structurés). Cette démarche de gestion permet de répondre aux besoins accrus de diversification des portefeuilles et d'accéder à des secteurs, thèmes ou styles de gestion que des valeurs individuelles, même en nombre important, ne seraient pas en mesure d'offrir. Elle permet également d'intégrer des critères ESG dans notre processus de sélection de véhicules de placement.

Le placement est conforme aux articles 49 à 59 de l'OPP2. Pour la quote-part d'actions et de monnaies étrangères, la politique de placement des stratégies LPP 40 et LPP 65 fait usage de l'extension des possibilités de placements au sens de l'article 50 al. 4 OPP2.

Trois stratégies d'investissement à choix

	Mandat LPP 0-10	Mandat LPP 0-40	Mandat LPP 20-60
Objectif	Revenus et augmentation régulière du capital avec le moins de fluctuations possibles	Revenus et augmentation graduelle du capital à terme	Équilibre entre l'accroissement du capital et l'obtention de revenus complémentaires
Risque	Faible	Modéré	Moyen
Horizon d'investissement	Au moins 3 ans	Au moins 5 ans	Au moins 7 ans
Répartition moyenne des avoirs			
Fourchette de gestion des avoirs en actions	0-10%	0-40%	20-60%
Répartition monétaire des mandats CHF			

-  Court terme
-  Obligations
-  Actions
-  Autres placements
-  CHF
-  Autres devises

Tarification

Avec les mandats de gestion BCV, vous bénéficiez d'une tarification forfaitaire simple, transparente et compétitive. Pour les fonds de placement intégrés dans votre portefeuille, vous bénéficiez systématiquement des classes de parts les moins coûteuses.

Vos avantages

- > des **contacts réguliers** avec votre conseiller Private Banking pour l'ensemble de vos affaires patrimoniales
- > une équipe éprouvée d'« asset managers » de plus de **quatre-vingts professionnels** au service de la gestion de votre portefeuille
- > un large **choix de stratégies** adaptées à votre profil de risque personnel
- > une **architecture ouverte** de gestion faisant intervenir les meilleurs produits du marché
- > l'accès aux produits les **moins coûteux**
- > **intégration de la dimension ESG** dans notre processus d'investissement
- > la mise à disposition d'un **rapport de gestion de premier ordre**, y compris via les canaux de communication électroniques

Plus d'informations disponibles sur
www.bcv.ch/mandats



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne

www.bcv.ch

Exclusion de responsabilité. Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les tarifs, prestations et conditions d'une part, et indications et opinions d'autre part présentés dans ce document peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis. **Absence d'offre et de recommandation.** Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risques et de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment, en consultant notre brochure relative aux risques dans le négoce de titres (laquelle est disponible dans ses locaux ou sur notre site internet à l'adresse suivante: http://www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf), avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts. **Intérêts sur certaines valeurs ou auprès de tiers.** Il est possible que notre établissement, des sociétés de son groupe et/ou leurs administrateurs, directeurs et employés détiennent ou aient détenu des intérêts ou des positions sur certaines valeurs, qu'ils peuvent acquérir ou vendre en tout temps, ou aient agi ou négocié en qualité de teneur de marché (« market maker »). Ils ont pu et peuvent avoir des relations commerciales avec des émetteurs de certaines valeurs, leur fournir des services de financement d'entreprise (« corporate finance »), de marché des capitaux (« capital market ») ou tout autre service en matière de financement, placement ou de dépôt. **Produits structurés et warrants.** Les produits structurés et les warrants, ne sont pas des placements collectifs de capitaux au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont par conséquent pas soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur est exposé au risque d'émetteur et la valeur de ses placements ne dépend pas uniquement de l'évolution du /des sous-jacents(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit. Seul fait foi le prospectus de cotation (ou prospectus simplifié si le produit n'est pas coté à la bourse SIX Swiss Exchange) qui peut être obtenu gratuitement auprès de la BCV ou téléchargé sur son site <http://www.bcv.ch/invest>. **Publications des fonds de placement.** Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats des fonds, de même que les informations clés pour l'investisseur (KIID) des fonds de placement gérés ou distribués par la BCV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la BCV, place St-François 14, 1003 Lausanne ou auprès de la direction de fonds, Gërifonds SA (<http://www.gerifonds.com>). **Restrictions de diffusion.** Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US, US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. **Marques et droits d'auteur.** Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. **Téléphones.** Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.